

Plan Local d'Urbanisme

Commune de **BELLAFFAIRE**

Alpes de Haute-Provence

1. Rapport de présentation
2. Projet d'Aménagement et de Développement Durables
3. **Orientations d'Aménagement et de Programmation**
4. Règlement et documents graphiques
5. Annexes

ELABORATION

Arrêté par délibération du conseil municipal
du : 23 Juillet 2013

Le Maire

Approuvé par délibération du conseil
municipal du : 20 Mars 2014

Le Maire



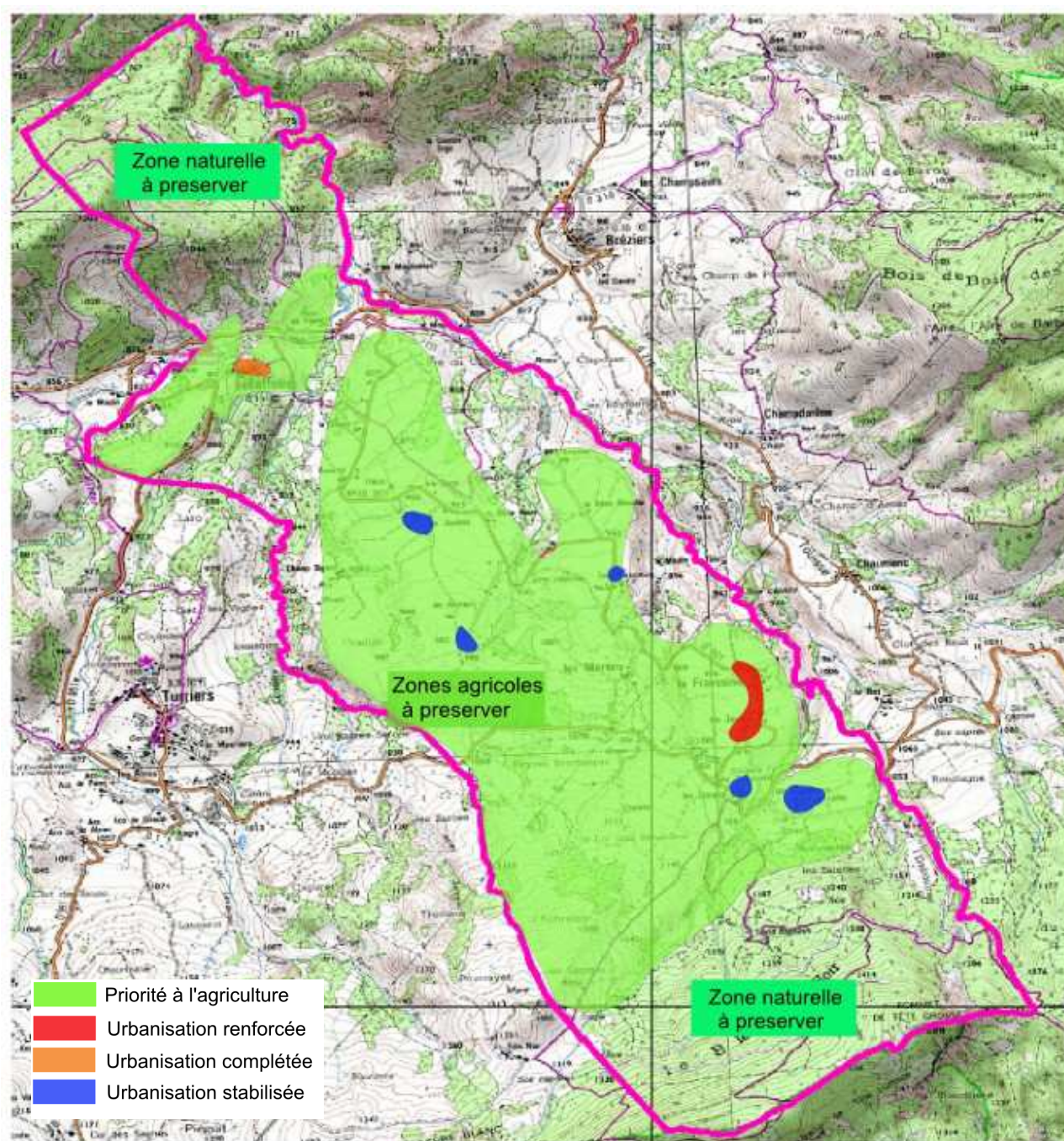
François ESTRANGIN

Urbanistes

Micropolis – Bâtiment La Bérardie – 05000 GAP

EURECAT
Karine CAZETTES





Les orientations générales relatives à l'aménagement

1

Les grandes orientations spatiales du PLU consistent à :

- Conforter l'existant
- Urbaniser en continuité
- Compléter le village
- Développer les hameaux en fonction du contexte de chacun
- Protéger les espaces boisés
- Préserver les terres agricoles

L'**urbanisation** est :

- Renforcée aux hameaux de La Freyssinie et des Jacobs, secteurs dans lesquels l'impact (agriculture, paysage, environnement, équipements) reste globalement limité
- Complétée au village (utilisation des petites dents creuse et extensions limitées)
- Stabilisée dans les secteurs contraints, avec pas ou très peu de constructions supplémentaires (Les Dorats, Romette, Les Jurans, Les Aiguillons, Les Héritiers, Les Pascaux).

La préservation de l'**agriculture** est mise en œuvre par :

- une urbanisation qui se développe autour des hameaux existants
- l'éloignement, autant que possible, des zones d'urbanisation par rapport aux exploitations
- une approche fine des bâtiments agricoles en fonction des usages actuels et des besoins futurs

La protection des **espaces naturels** est assurée par :

- un zonage le plus continu possible des zones naturelles
- le gel des constructions dans la zone naturelle
- le respect des continuités écologiques